En tant qu’employeur, vous devez protéger les personnes contre les préjudices. Cela implique de prendre des mesures raisonnables pour protéger vos employés et d’autres personnes contre le coronavirus. C’est ce qu’on appelle l’évaluation des risques. Ce document vous aidera à garantir un environnement de travail sûr pour le personnel et les membres du public.

Ce document a été principalement conçu pour les petites et moyennes entreprises afin de vous guider dans le processus d’élaboration d’une évaluation des risques, car il est peu probable que vous ayez accès à un représentant interne de la santé et de la sécurité suffisamment compétent ou à un consultant externe en matière de santé et de sécurité.

Afin de vous assurer que votre entreprise est conforme à la prévention contre le COVID, vous devez entreprendre les démarches suivantes : —

* Identifier la ou les activités professionnelles ou situations qui pourraient entraîner la transmission du virus ;
* Réfléchir à qui pourrait être exposé au risque et comment ;
* Déterminer et mettre en œuvre des mesures de contrôle pour atténuer les risques de propagation et/ou de transmission du virus ; ou chercher à supprimer cette (ces) activité(s)/circonstance de travail lorsque cela est possible.
* Décider qui, dans l’organisation/entreprise, entreprendra cette action, et à quel moment.

**Remarque : Les employeurs employant cinq salariés ou plus doivent consigner électroniquement ou dans un document manuel les conclusions importantes de leur évaluation des risques. Si vous avez moins de cinq employés, vous n’avez pas besoin de documenter cela par écrit ou électroniquement, mais nous vous recommandons de le faire pour faciliter la tâche de la direction et du personnel.**

Pour vous guider, nous avons commencé l’évaluation des risques sous le titre « Que faites-vous déjà pour contrôler les risques liés au Coronavirus » en incluant un profil de base des contrôles COVID-19 actuellement en circulation sur différents sites internet du gouvernement. Vous devez également penser à toutes les autres personnes qui pourraient être affectées et qui ne sont pas incluses dans les groupes de classe documentés ci-dessous dans ce document ; et ensuite, évaluer comment elles pourraient être affectées. En outre, vous devrez également documenter toute autre action que vous avez l’intention de mettre en place et préciser qui s’en chargera, ainsi qu’un calendrier d’exécution, et marquer le moment où cette action sera terminée.

Veuillez noter que toutes les mesures de contrôle consignées dans ce modèle peuvent ne pas être pertinentes ou réalisables pour votre entreprise ou vos locaux. Vous devez donc les modifier ou les supprimer selon le cas.

Il est conseillé de remplir ce document par voie électronique, car les informations que vous saisissez seront lisibles et complètes. Nous vous recommandons de consulter la page Web du responsable de la santé et de la sécurité : Travailler en toute sécurité pendant l’épidémie de coronavirus : [www.hse.gov.uk/coronavirus/working-safely/resources.htm](http://www.hse.gov.uk/coronavirus/working-safely/resources.htm) et Guidance HSE travailler en toute sécurité pendant l’épidémie de coronavirus — Un petit guide.

Vous pouvez enregistrer ce modèle une fois terminé afin de pouvoir facilement consulter et mettre à jour les informations en fonction des nouvelles directives gouvernementales publiées et/ou de l’identification de nouveaux risques liés aux coronavirus sur le lieu de travail/environnement de travail, ainsi que des mesures de contrôle supplémentaires qui peuvent être mises en œuvre.

**Il est important que vous discutiez de votre évaluation et des actions proposées avec votre personnel ou leur représentant en matière de santé et de sécurité.**

Note d’information : Vous n’avez pas besoin d’utiliser ce modèle pour votre évaluation des risques. Pour plus d’informations et pour voir des exemples d’évaluations des risques dans divers secteurs d’activité, veuillez consulter le site internet du Health and Safety Executive (direction de la santé et de la sécurité) à l’adresse suivante : <http://www.hse.gov.uk/risk/casestudies/>

**ÉVALUATION DES RISQUES COVID-19**

Nom de l’entreprise :   Évaluation effectuée par :

**Adresse :**

**Date de l’évaluation :**

**Date de la revision :**

| Quels sont les risques ? | Qui pourrait être touché et comment ? | Que faites-vous déjà pour contrôler les risques liés au coronavirus ? | Quelles mesures supplémentaires devez-vous prendre pour maîtriser les risques liés au coronavirus ? | Qui doit prendre des mesures ? | Quand ? | Fait |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Transmission/  Propagation du coronavirus  (COVID-19) | QUI :   * Staff Personnel * Visiteurs * Clients * Fournisseurs * Personnel de nettoyage * Entrepreneurs * Chauffeurs * Groupes vulnérables   tels que les femmes enceintes et ceux qui présentent des problèmes de santé sous-jacents  COMMENT   * Toute personne qui entre physiquement en contact avec une personne infectée asymptomatique ou non, en relation avec votre entreprise. * Toucher des articles/objets/équipements de travail/machines contaminés. | * Hygiène personnelle — Installations pour le lavage des mains avec du savon antibactérien, de l’eau courante chaude et froide et des serviettes à main jetables. * Il est conseillé au personnel de se laver soigneusement les mains pendant au moins 20 secondes. * Bien-être du personnel, c’est-à-dire contrôles/questionnaires de santé * Procédure pour les employés vulnérables/à haut risque/protection du personnel —   Encourager les personnes qui se protègent ou qui appartiennent à des groupes à haut risque à continuer à travailler à domicile.   * Personnel présentant des symptômes de COVID au travail * La distanciation sociale au travail — Employés * Distanciation sociale au travail — clients/entrepreneurs/visiteurs * Signalisation COVID sur le lieu de travail * Gérer les files d’attente à l’intérieur et à l’extérieur des locaux * Contrôler l’accès et la sortie des locaux * Nettoyage et désinfection des locaux, des équipements * Équipement de travail partagé * La contamination croisée, c’est-à-dire la manipulation de marchandises/équipements de travail/marchandises * Transactions commerciales/Méthodes de paiement des clients, c’est-à-dire procédure pour les commandes des clients | * EPI, c’est-à-dire les couvre-visages/gants. * Il convient de rappeler au personnel que le port de gants ne remplace pas un bon lavage des mains. |  |  |  |
|  |
| * Heures d’arrivée et de départ du personnel * Pause du personnel/aire de cantine * Activités et procédures sur le lieu de travail * Aménagement et reconfiguration du lieu de travail, c’est-à-dire portes d’entrée et de sortie désignées sur le lieu de travail. * Gestion des zones à forte circulation sur le lieu de travail, c’est-à-dire les ascenseurs, escaliers et passerelles * Livraisons à destination et en provenance du site * Procédure pour les invités/visiteurs qui se rendent sur le site * Transport sur le lieu de travail |  |  |  |  |

**Lorsque vous avez terminé votre évaluation des risques, enregistrez et téléchargez ce document sur votre site internet ou imprimez une copie papier.**

Téléchargez et imprimez maintenant une copie de l’affiche du gouvernement, « Staying COVID-19 Secure in 2020 » (Se protéger du COVID-19 en 2020, que vous trouverez à l’adresse suivante : <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5eb96e36d3bf7f5d4043931f/staying-covid-19-secure-accessible.pdf>. Affichez l’affiche à un endroit bien visible sur votre lieu de travail/environnement de travail pour montrer à vos employés, clients et autres visiteurs que vous avez respecté les directives du gouvernement.

Enfin, le gouvernement a produit huit guides pour une série de secteurs d’activité, concernant le travail en toute sécurité durant l’épidémie de coronavirus. Vous pouvez vous référer aux liens ci-dessous ou cliquer sur ceux-ci pour consulter le(s) guide(s) correspondant à votre lieu de travail.

<https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/construction-and-other-outdoor-work (construction et travail à l’extérieur)>

<https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/factories-plants-and-warehouses> (usines et dépôts)

<https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/labs-and-research-facilities (laboratoires et centre de recherche)>

<https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/offices-and-contact-centres> (bureaux et centre de contact)

<https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/homes (domicile)>

<https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/restaurants-offering-takeaway-or-delivery> (restaurants proposant vente à emporter ou livraison)

<https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/shops-and-branches> (magasine et succursales)

<https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/vehicles> (véhicules)